

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-neuf août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Thierry GOUIN, Stanislas KOPEC, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Jean-Michel BARON (donne procuration à M. Michel PERROUAULT), Delphine GONFROY (donne procuration à M. Gérard GAUTIER), Delphine LEVALLOIS (excusée).

M. Stanislas KOPEC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 21/08/2017

Date affichage : 30/08/2017

Garage municipal (Délibération n° 2017-08-29-01)

Vu la consultation lancée (Procédure adaptée) pour les travaux de construction d'un garage municipal,

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

☞ d'approuver la consultation (Procédure adaptée) telle qu'elle a été réalisée.

☞ de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 – Terrassement – gros œuvre : SARL GREZEL pour un montant de 22 717,78 € HT

- Lot n° 2 - Charpente : SARL HAMON pour un montant de 5 509,88 € HT

- Lot n° 3 - Couverture : Couverture LEBARBÉ pour un montant de 5 996,40 € HT

- Lot n° 4 - Menuiseries extérieures : SARL FOUGERAIS pour un montant de 5 247,50 € HT

- Lot n° 5 - Menuiseries intérieures : SARL FOUGERAIS pour un montant de 1 254,50 € HT

- Lot n° 6 - Cloisons – Isolation : SARL FOUGERAIS pour un montant de 3 018,38 € HT

- Lot n° 7 - Plomberie : Ent. JAMES Guillaume pour un montant de 1 807,73 € HT

- Lot n° 8 - Electricité : Ent. JAMES Guillaume pour un montant de 3 599,40 € HT

- Lot n° 9 - Ravalement : SARL GREZEL pour un montant de 3 958,34 € HT

- Lot n° 10 - Escalier : SARL ESCAPOSE pour un montant de 2 570,57 € HT

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et à prendre toutes décisions relatives à l'exécution des marchés.

Indemnité de gardiennage de l'église (Délibération ° 2017-08-29-02)

Vu les mesures adoptées par la loi de finances pour l'année 2017,

Attendu que l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2017 une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120,97 € à Monsieur l'Abbé THÉAULT.

Admission en non-valeur (Délibération n° 2017-08-29-03)

Vu la demande d'admission en non-valeur de titres formulée par la Trésorière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

- M. et Mme REMETER Emile pour un montant de 599,35 € (T-21)
- M. et Mme REMETER Emile pour un montant de 832,42 € (T-22)
- M. et Mme REMETER Emile pour un montant de 40,00 € (T-154)
- M. et Mme REMETER Emile pour un montant de 41,13 € (T-166)
- M. et Mme LAGNIER DEJONGHE Richard pour un montant de 8,03 € (T-167)
- M. et Mme LAGNIER DEJONGHE Richard pour un montant de 200,00 € (T-167)
- M. et Mme REMETER Emile pour un montant de 50,52 € (T-191)

Refus de participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Martin des Champs (Délibération n° 2017-08-29-04)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Commune de St Martin des Champs sollicitant une participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir : 729 € par élève inscrit et 139 € pour les TAP.

Attendu qu'une structure d'accueil est en place sur la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de refuser de participer aux frais de fonctionnement des écoles de publiques de St Martin des Champs.

Budget communal – Décision modificative n° 1 (Délibération n° 2017-08-29-05)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
10226/10	Taxe aménagt Verst sous-densité	Invest. R				1 915.26 €	2 569.00 €	2 569.00 €
1341/13	Dotat° équipt territoires ruraux	Invest. R				16 428.37 €	24 570.00 €	24 570.00 €
1342/13	Amendes de police	Invest. R				0.00 €	12 861.00 €	12 861.00 €
1348/13	Autres	Invest. R				0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
2315/23	Immos en cours-inst.techn.	Invest. D 45				0.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €
615221/011	Bâtiments publics	Fonc. D				4 895.10 €	6 300.00 €	6 300.00 €
6419/013	Remb. rémunérations de personnel	Fonc. R				6 830.23 €	4 020.00 €	4 020.00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Fonc. D				50.95 €	1 700.00 €	1 700.00 €
7388/73	Autres taxes diverses	Fonc. R				0.00 €	3 980.00 €	3 980.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	4 946.05 €	53 000.00 €	53 000.00 €
Recettes	25 173.86 €	53 000.00 €	53 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.